

enfants. En d'autres termes, le but fondamental de ce bill est d'aider les parents à accomplir une tâche des plus importantes, en quelque sorte de les encourager à s'aider eux-mêmes.

Comme on l'a fait remarquer, les allocations familiales s'adressent aux catégories de salariés qui en ont le plus besoin, à ceux dont le revenu est tellement modeste qu'ils n'ont pas à acquitter d'impôt sur le revenu ou qui n'ont à payer qu'un impôt insignifiant.

Comme je représente une circonscription agricole, j'envisage naturellement ce bill à la lumière de ses répercussions sur le sort des agriculteurs canadiens. Ces répercussions seront, je crois, tout à fait bienfaisantes. Puisque la moitié des enfants du pays habitent les régions agricoles, il me semble que les cultivateurs bénéficieront largement des avantages de cette mesure et qu'elle aura d'heureux effets sur le bien-être de leurs enfants. Je crois que ma région, c'est-à-dire le sud-ouest de la Saskatchewan, région trop souvent éprouvée par la sécheresse et d'autres fléaux qui sont la cause de difficultés inouïes pour les cultivateurs, en profitera grandement. Je me rappelle très bien la grande période de sécheresse qui a atteint son point culminant en 1937. L'un de mes souvenirs les plus vivaces est celui de personnes qui sont venues me demander conseil sur la façon dont les mères et les épouses de cette région pourraient prendre soin de leurs enfants durant cette période. Elles étaient en butte à des difficultés sans nombre, en dépit des efforts des municipalités et des autorités provinciales et fédérales car, bien peu d'entre nous à ce moment-là, et aucun de ces divers gouvernements, ne se rendaient compte de la gravité de ce problème ni n'entrevoyaient les mesures de secours auxquelles, comme nous le savons maintenant, nous aurions dû recourir alors.

Je me rappelle, je le répète, la situation pénible dans laquelle se trouvèrent les cultivateurs du sud de la Saskatchewan lorsqu'ils se virent dans l'impossibilité presque complète de nourrir et de vêtir leurs enfants convenablement et de leur faire poursuivre leurs études. Les événements dont j'ai été témoin pendant la période de sécheresse ont contribué plus que tout autre facteur à éveiller ma sympathie pour ces malheureux et mon désir de leur venir en aide. Ces dernières années, les récoltes ont, d'une façon générale, été bonnes dans cette région. Nous savons cependant qu'il y aura encore des années de sécheresse et que les revenus des cultivateurs seront insuffisants, en raison de circonstances qui échappent à leur volonté. Quand je songe à tout le bien que ce revenu mensuel fera

dans ces foyers, je ne puis m'empêcher de dire aux honorables députés, qui n'ont pas été témoins de ce que je viens de relater qu'ils ne peuvent pas se faire une idée du regain d'espoir et de courage que ces allocations, reçues en période de misère noire, donneront à ces cultivateurs.

On a dit que le projet de loi vise à aider les enfants. A mon sens, il aidera les parents car, pour être de bons parents, pour créer cette atmosphère qui devrait exister dans tous les foyers, il ne faut pas vivre dans la misère noire. Je suis donc convaincu que cette mesure viendra en aide aux parents aussi bien qu'aux enfants. De plus, les dispositions de la loi contribueront à résoudre un problème d'ordre psychologique. Les parents reconnaîtront que l'enfant ne peut pas grandir et devenir le bon citoyen canadien que nous voudrions qu'il fût, s'il vit dans un foyer triste, parce que ses parents sont dans la gêne et qu'ils ne peuvent pas mettre à sa disposition tout ce qu'il faut pour élever un enfant convenablement. Les lettres que j'ai lues ou les déclarations que j'ai entendues, portant que des parents ne rempliraient pas les obligations qu'on attend d'eux en leur qualité de père ou de mère de famille, me font croire que ces exceptions seront des plus rares. Je dirai même que cette infime minorité ne pourra exister comme conséquence de quelque disposition de cette mesure, car il conviendrait d'en attribuer l'existence à des maux mêmes que le projet vise à enrayer. Sachant que les enfants d'aujourd'hui seront les parents de demain, j'estime que cette loi fera beaucoup pour la vie de famille, pour le père, la mère et les enfants au foyer.

Cette loi aura une autre conséquence que j'estime de très haute importance, et qui touche un problème dont tout honorable député recherche la solution. Attendu que, la population canadienne contient à peu près autant d'hommes que de femmes, et que la fondation d'un foyer et d'une famille est précédée par l'institution du mariage, il semble que la politique nationale du Canada devrait encourager le plus possible les mariages entre jeunes canadiennes et jeunes canadiens. Je suis persuadé que l'immense majorité de nos jeunes canadiennes trouvent dans la condition d'épouse et de mère l'avenir qui répond le mieux aux aspirations de leur cœur. Je sais que même si on leur refuse le mariage, un foyer et une famille, on ne les privera pas du droit d'embrasser une autre vocation. J'estime que notre politique nationale répondra à ce grand désir, normal autant que naturel, de la vaste majorité de nos jeunes femmes, si elle vise à encourager les mariages, la fondation d'un foyer et l'éducation d'une famille.

[M. Graham.]